



# **Séance d'information** sur le

**Programme de formation orientée  
vers la nouveauté, la collaboration  
et l'expérience en recherche  
(FONCER)  
du CRSNG**



- Aperçu du programme
- Processus de demande
- Critères de sélection

[http://www.nserc-crsng.gc.ca/professors-professeurs/grants-subs/create-foncer\\_fra.asp](http://www.nserc-crsng.gc.ca/professors-professeurs/grants-subs/create-foncer_fra.asp)



# Objectifs du programme

Le Programme FONCER appuie la formation d'équipes composées d'étudiants et de stagiaires postdoctoraux hautement qualifiés du Canada et d'autres pays grâce à des programmes de formation novateurs :

- qui encouragent les approches axées sur la collaboration et l'intégration et relèvent des défis scientifiques de taille;
- qui aident les nouveaux chercheurs à passer du rôle de stagiaires à celui d'employés productifs au sein de la population active canadienne.



## Le Programme FONCER favorise :

- **des expériences de formation enrichies;**
- une meilleure employabilité;
- le perfectionnement des compétences professionnelles;
- la collaboration avec l'industrie;
- la mobilité des étudiants;
- la recherche interdisciplinaire.



# **Caractéristiques d'un programme de formation appuyé par une subvention FONCER**

- Nature novatrice du programme
- Milieu fort propice à la formation
- Excellence des chercheurs et leur réussite en matière de formation
- Capacité des chercheurs à monter la barre en ce qui concerne les pratiques exemplaires en matière de formation
- Programme favorisant la collaboration et la sensibilisation aux occasions internationales



# Valeur des subventions

Année 1 :                    jusqu'à 150 000 \$

Années 2 à 6\* :        jusqu'à 300 000 \$ par  
année

Total maximal :        1 650 000 \$



# Attentes

**\*L'octroi du financement pour les années 2 à 6 est assujéti à des évaluations favorables du rendement de la part du CRSNG.**

Les titulaires de la subvention doivent présenter régulièrement des rapports d'étape.

Ils doivent démontrer que les objectifs proposés, notamment en matière de formation de personnel hautement qualifié (PHQ), sont atteints.

**Les titulaires de la subvention doivent rendre des comptes et respecter les engagements énoncés dans la proposition.**



# Quelles sont les dépenses admissibles?

- Au moins 80 % de la subvention FONCER doit être attribuée au titre des allocations versées aux stagiaires.
  - Un maximum de 30 % de cette portion peut être réparti entre les stagiaires qui ne sont pas inscrits à un programme d'études en sciences naturelles ou en génie (SNG).
- Un maximum de 20 % des fonds de la subvention FONCER peut être affecté notamment aux dépenses suivantes :
  - les déplacements des stagiaires (conférences, échanges, stages, etc.);
  - l'administration du programme de formation (p. ex., le salaire d'un coordonnateur de programme, deux premières années seulement);
  - la diffusion du matériel de formation.

Remarque : Les frais de voyage des candidats et des collaborateurs ne sont pas admissibles.





# Allocations versées aux stagiaires

- Aucun montant minimal ou maximal
- Les allocations peuvent être complétées par d'autres sources :
  - directeurs de recherche;
  - collaborateurs;
  - bourses.
- Il n'est pas nécessaire de détenir une allocation du Programme FONCER pour participer au programme de formation FONCER à titre de stagiaire.
- Le programme de formation FONCER doit mettre l'accent sur les étudiants des cycles supérieurs, mais il est possible d'appuyer les étudiants de 1<sup>er</sup> cycle et les stagiaires postdoctoraux.



# Équipe qui dirige le programme de formation FONCER

- Le programme de formation doit être dirigé par un groupe de chercheurs complémentaires.
  - Ils doivent provenir d'établissements canadiens admissibles.
  - Dans le cas des demandes interuniversités, au moins un cocandidat doit être issu de chaque établissement participant pour que les stagiaires soient admissibles à recevoir une allocation dans le cadre du Programme FONCER.
  - Les chercheurs unissent leurs efforts pour offrir à un groupe de stagiaires un programme de formation défini.



# Quelles conditions s'appliquent?

- Les subventions FONCER peuvent être détenues uniquement dans les universités canadiennes admissibles.
- Le candidat doit œuvrer dans un domaine appuyé par le CRSNG au sein d'une université admissible aux programmes du CRSNG.
- Au moins **70 %** des cocandidats doivent œuvrer en SNG (certains cocandidats peuvent œuvrer dans d'autres domaines).
- Les chercheurs ne peuvent participer à plus de deux programmes de formation appuyés par une subvention FONCER.



# Comité de programme

Le Comité de programme (CP) est composé de divers intervenants, notamment :

- des employeurs éventuels des stagiaires;
- des collaborateurs;
- des responsables de l'élaboration de programmes d'études;
- des stagiaires.

Évaluation et orientation du programme de formation FONCER



# Répondre aux priorités en recherche

Au moins 60 % du budget du Programme FONCER servira à appuyer des programmes de formation dans les domaines prioritaires suivants :

- les sciences et les technologies de l'environnement;
- les ressources naturelles et l'énergie;
- la fabrication;
- les technologies de l'information et des communications.



# Volets collaboration

**Le volet régulier** peut comporter des collaborations avec des universités et des organisations gouvernementales, industrielles et non gouvernementales à l'échelle nationale ou internationale.

Ententes internationales officielles

**Fondation de recherche allemande – FONCER-IRTG** : collaborations avec des chercheurs allemands

**Fondation de recherche de l'État de São Paulo – FONCER-FAPESP** : collaborations avec des chercheurs de l'État de São Paulo

Partenaires industriels engagés

**Volet industriel du Programme FONCER** : participation obligatoire de l'industrie



## Volet industriel

- Importance accrue accordée à la préparation des stagiaires en vue d'une carrière non universitaire; collaboration accrue entre le milieu universitaire et le milieu industriel.
- Participation requise des collaborateurs industriels au sein du CP.
- La durée des stages industriels doit représenter au moins 20 % de la durée de la formation des stagiaires.
- Jusqu'à 50 % des subventions du Programme FONCER seront affectés au volet industriel.



# Collaborateurs industriels

- Entreprises situées au Canada qui sont aptes à exploiter les résultats de la recherche au profit de l'économie canadienne.
- Les entreprises étrangères peuvent être admissibles à titre de collaborateurs si elles mènent des activités au Canada qui sont liées à la recherche proposée (p. ex., R et D ou fabrication) et si leur participation procurera des avantages au Canada.





# Processus de demande

Étape 1 : **Lettre d'intention**

Étape 2: **Demande** (sur invitation)



# Étape 1 : Lettre d'intention

- ❑ **Formulaire 187, Lettre d'intention de présenter une demande de subvention au Programme FONCER**
- ❑ Liste des cocandidats (au moins un; au plus 10)
  - Collaborateurs
  - Suggestions d'évaluateurs (6)
  - Les lettres d'intention ne seront pas évaluées par des évaluateurs externes.



# Étape 1 : Lettre d'intention

- Formulaire 100, Formulaire de renseignements personnels ou CVC – candidat seulement**
- Lettre du vice-recteur à la recherche de l'université principale**
- Volet industriel seulement : lettre ou courriel du collaborateur industriel**



# Étape 1 : Lettre d'intention

## □ Aperçu du programme de formation (2 pages)

- Objectifs
- Nouveauté
- Comment les stagiaires seront mieux préparés pour leur carrière
- Engagement des intervenants
- Description des employeurs éventuels et évaluation des perspectives d'emploi pour les stagiaires



# Étape 1 : Lettre d'intention

## □ **Excellence de l'équipe de chercheurs proposée (2 pages)**

- Complémentarité
- Expertise
- Rôles et responsabilités
- Expérience en recherche



## Étape 2 : Demande (sur invitation)

- Formulaire 100, Formulaire de renseignements personnels ou CVC – un exemplaire pour le candidat et chaque cocandidat (dix au plus)**
- Lettre de l'université du candidat**
  - Appui, engagement financier
- Au plus trois lettres des collaborateurs (le cas échéant)**
  - Nature de l'appui



# Étape 2 : Demande

## □ **Formulaire 102, Demande de subvention au Programme de formation orientée vers la nouveauté, la collaboration et l'expérience en recherche**

- Profil de la demande
- Sommaire de la proposition en langage clair
- Cocandidats et collaborateurs
- Dépenses prévues



# Étape 2 : Demande

- ❑ **Proposition du programme de formation en recherche** (en formule libre, 12 pages + 1 page pour les références)
  - Objectifs
  - Éléments du programme de formation
  - Nombre estimatif de stagiaires
  - Perspectives d'emploi
  - Volet industriel : renseignements détaillés sur les stages
  - CP





## Étape 2 : Demande

- Justification du budget (formule libre, 2 pages)**
- Appui d'autres sources (formule libre, 2 pages)**
- Au plus une lettre d'appui de l'université principale :**
  - Liste des contributions de l'université
  - Description détaillée de son appui
  - Participation au programme de formation
  - Plans pour assurer la viabilité du programme



# Volet industriel

## Présentation par écrit exigée des engagements supplémentaires de chaque collaborateur industriel

### ÉTAPE 1

#### **Lettre d'intention**

#### Courriel ou lettre confirmant :

- qu'un représentant du collaborateur industriel siègera au **CP**; le nom et le poste du représentant doivent être mentionnés;
- que le collaborateur industriel a **l'intention** d'accueillir des **stagiaires**.

### ÉTAPE 2

#### **Demande**

#### Au plus trois lettres confirmant :

- la participation d'un représentant du collaborateur industriel au sein du **CP**; le nom du représentant doit être mentionné;
- son **engagement** à tenir des **stages** d'au moins quatre mois (étudiants à la maîtrise) ou huit mois (étudiants au doctorat). Des accords doivent avoir été conclus et être respectés (si la demande est retenue).



## Collaboration internationale – DFG

- Lettre d'intention présentée au CRSNG ou proposition préliminaire présentée à la DFG
- Fonds accordés par le CRSNG et la DFG
- Processus de sélection
- Décision de financement



## Collaboration internationale – FAPESP

- Présentation d'une lettre d'intention au CRSNG accompagnée d'un plan conjoint succinct
- Présentation d'une demande au CRSNG et évaluation de cette dernière par la FAPESP
- Processus de sélection
- Décision de financement



# Critères de sélection

## **Lettre d'intention :**

- Mérite du programme de formation proposé (40 %)
- Excellence de l'équipe de recherche (60 %)

## **Demande :**

- Mérite du programme de formation proposé (50 %)
- Excellence de l'équipe de recherche (25 %)
- Gestion et viabilité à long terme du programme (25 %)



# Statistiques sur les concours

	2012	2013	2014	2015
Nombre de lettres d'intention reçues	105	103	120	125
Nombre de candidats invités à présenter une demande	52	50	48	48
Nombre de demandes reçues	49			45
Nombre de subventions accordées	17	15	15	au plus 17



# Dates importantes

- Mars ou avril : Date limite de présentation des lettres d'intention (universités)
- 1<sup>er</sup> mai : Date limite de présentation des lettres d'intention (CRSNG)
- 30 juin : Invitation à présenter une demande
- 22 septembre : Date limite de présentation des demandes (CRSNG)



Accueil > Professeurs > Aperçu des programmes de subventions > Programme de formation orientée vers la nouveauté, la collaboration et l'expérience en recherche

Professeurs

Aperçu des programmes de subventions

Aperçu des programmes de partenariats

Aperçu de l'appui offert aux titulaires de chaires et aux professeurs

Programmes d'outils et d'instruments de recherche et d'infrastructure

Dépôt direct

Vidéos informatives

Contact - bulletin électronique

Foire aux questions

Admissibilité

Dates limites de présentation des demandes et notification de décision

Politiques et lignes directrices

Guide d'administration financière des trois organismes

Sommaire des modifications

Centre d'information sur les subventions à la découverte

Séances d'information sur les subventions

Retourner Imprimer Signet Agrandir Réduire Partager

## Programme de formation orientée vers la nouveauté, la collaboration et l'expérience en recherche

Aperçu	
Durée	Jusqu'à six ans
Date limite	1 <sup>er</sup> mai (lettre d'intention) 22 septembre (demande sur invitation)
Formulaire de demande	<p><b>Lettre d'intention</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Formulaire 187 – Lettre d'intention de présenter une demande de subvention au Programme de formation orientée vers la nouveauté, la collaboration et l'expérience en recherche</li> </ul> <p><b>Demande (sur invitation)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Formulaire 100 – Formulaire de renseignements personnels</li> <li>Formulaire 102 – Demande de subvention au Programme de formation orientée vers la nouveauté, la collaboration et l'expérience en recherche</li> </ul> <p>Pour créer une demande ou y avoir accès, sélectionnez <b>Ouvrez une session du Système en ligne</b>. Pour visualiser les formulaires et les instructions, sélectionnez <b>Formulaires en format PDF et instructions générales</b>.</p>
	Pour faire une demande
Pour en savoir plus	Consultez la <b>Liste des points de contact</b>

### Renseignements importants

- Foire aux questions sur le Programme FONCER
- Sommaire des modifications apportées au Programme FONCER pour le concours de 2015
- Résultats du concours

# Description du Programme FONCER :

[http://www.nserc-crsng.gc.ca/professeurs-professeurs/grants-subs/create-foncer\\_fra.asp](http://www.nserc-crsng.gc.ca/professeurs-professeurs/grants-subs/create-foncer_fra.asp)







# Renseignements supplémentaires

- Description du Programme FONCER :

[http://www.nserc-crsng.gc.ca/Professors-Professeurs/Grants-Subs/CREATE-FONCER\\_fra.asp](http://www.nserc-crsng.gc.ca/Professors-Professeurs/Grants-Subs/CREATE-FONCER_fra.asp)

- Administratrice de programme (concours) :  
Paule Boulanger
- Administratrice de programme (titulaires d'une subvention) : Lauren Remmler
- Adjointe de programme : Lise Bériault
- Courriel : [foncer@nserc-crsng.gc.ca](mailto:foncer@nserc-crsng.gc.ca)
- Tél. : 613-943-1363